

CR du Conseil Municipal du 12.11.18

Etaient présents :

- Séverine RENAULT
- Serge CHARLEMAGNE
- Sophie BOUVIER (secrétaire de séance)
- Daniel THOMAS
- Antoinette MERCIER
- Yves BERTHON
- Audrey BOUARD
- Emmanuel BUC
- Roland BONJEAN
- Pierre FARGES
- Nadège FOURNIER
- Jullien BRUNHES
- Anne-Marie GOURDON

Absents :

- Nathalie RONGEN
- Bruno RIBIERE

Point 1 : présentation des propositions de l'atelier participatif n° 4 (Jean-Paul Durand rapporteur)

Sujet : les chemins de randonnée

2 objectifs :

- Faire connaître les 3 villages aux habitants, aux touristes, aux randonneurs
- Créer du lien entre les 3 villages de la commune

L'atelier est composé de 8 membres appartenant aux 3 villages et 7 réunions ont été organisées en 2018.

Jean-Paul Durand précise qu'il faut tenir compte des contraintes et obligations du PNPVA (Parc National Régional des Volcans d'Auvergne), harmoniser le balisage avec l'existant (Balirando et Cyrando), et associer au projet l'office de tourisme de Mond'Arverne.

Proposition de 4 circuits :

1. Circuit autour des 3 villages : Chanonat > Jussat (2 boucles différentes) – entre 7 et 9 km + 6 points d'intérêt + 2 points de vigilance, notamment la circulation en bordure de départementale) – Coût estimé : 1.400 euros
2. Le puy de Cimard : passage à Chanonat, départ de la salle des loisirs pour faciliter le stationnement – 6,6 km avec dénivelés – 12 points d'intérêt – 1 point de vigilance (travaux sur la route entre Chanonat à Varennes).

Coût estimé : 1.500 euros (entretien des chemins par les bénévoles pour balisage et signalisation – la commune se charge de l'entretien des arbres)

3. Circuit Varennes > étang de la prairie – Circuit court = 5,7 km – Circuit long = 9,6 km avec dénivelé – 7 points d'intérêt et 2 points de vigilance – Coût estimé : 2.400 euros (plus de travaux à faire sur ce circuit + mise en place d'un chemin de chèvres à travers le bois)

4. Le circuit entier = 16,7 km (environ 5 heures de marche) = 4.700 euros

Coût total pour les 4 circuits : 10.000 euros (clôtures, signalisation, balisage anti quads/motos)

Communication :

- Conception d'un dépliant (du même type que celui réalisé à Ceyrat) qui sera distribué en mairie et à l'office de tourisme
- Site internet de la commune et sur celui de Mond'Arverne
- Etc.

Délai de réalisation : fin 2019

Le conseil municipal remercie les membres de l'atelier et le rapporteur pour la qualité de leur contribution et valide le principe de réalisation des chemins. Le Maire indique qu'il conviendra de prévoir les dépenses au budget 2019.

Point 2 : Adoption des comptes rendus des 05.07.18 et 26.09.18

Adoption à l'unanimité des deux comptes-rendus.

Point 2 bis : modification des statuts n° 2 Mond'Arverne

Adoption à l'unanimité

Point 3 : Décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal (concernant notamment les décisions budgétaires)

Le maire rappelle qu'il a délégation du conseil municipal pour prendre certaines décisions, à charge pour lui de rendre ensuite compte au conseil municipal. Copie de cette délégation sera transmise aux conseillers municipaux.

Point 4 : Délibération concernant le régime indemnitaire des fonctionnaires de la commune (RIFSEEP) : ce point est reporté au prochain conseil municipal.

Point 5 : délibération sur le contrat d'assurance groupe « risques statutaires »

Le contrat actuel arrivant à échéance, le Centre de Gestion a lancé un appel d'offre et a retenu un prestataire pour les titulaires et un autre pour les non-titulaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider l'adhésion de la commune aux deux contrats avec les garanties identiques aux précédents contrats.

Point 6 : Projet de dévoiement de la route départementale entre les 2 écoles

L'estimation de Géoval sera remise au Président du Conseil Départemental et une rencontre est prévue prochainement. Le dévoiement de la route (d'un montant de 200.000 euros pour la route elle-même) pourrait être financé à 100 % par le département. La commune prendrait en charge les trottoirs (36.000 euros, auquel il faut ajouter la démolition de la grange et la déconstruction du 1000 club).

Cependant, le 1000 club ne sera détruit qu'en juillet 2020 mais ne sera plus loué, mais uniquement utilisé par les écoles ou les associations en journée.

Point 7 : Information concernant la préparation du budget 2019 et l'élaboration du PPI (Plan Prévisionnel d'Investissement) 2018-2022

Une réunion avec le comptable du Trésor, le maire et Daniel THOMAS a eu lieu. Le comptable du Trésor travaille actuellement sur les plans de financement du PPI 2018-2022 et sur la préparation du budget 2019.

Point 8 : Point sur les demandes des opérateurs de téléphonie mobile

Madame la sous-préfète d'Ambert a la charge de ce dossier et a organisé une réunion qui a eu lieu à la mairie de Chanonat.

Il a été rappelé que la commune ne souhaitait pas une multiplication des pylônes sur son territoire, celui de Free pouvant servir à l'ensemble des opérateurs.

Le Conseil municipal s'oppose donc aux demandes préalables de SFR et d'ORANGE. Ils devront se mettre d'accord pour un pylône unique et, en attendant, l'électrification est bloquée.

Point 9 : Décisions modificatives n° 3 et n° 4 concernant le budget principal

Adoption à l'unanimité.

Point 10 : Composition de la commission de contrôle prévue par l'article L.19 du code électoral

Suite à la loi du 01.08.16 (création du REU - Répertoire électoral unique) qui entrera en vigueur le 01.01.19, il a été effectué un tri dans les listes électorales (ont notamment été supprimés des listes les personnes qui ne payaient plus d'impôts sur la commune ou les jeunes qui ont quitté le foyer de leurs parents pour s'installer ailleurs).

La commission prévue par l'article L.19 du code électoral se réunit une fois par an entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin, donc entre le 2 et le 5 mai 2019 pour les élections européennes).

Les membres de la commission sont nommés pour 3 ans, sauf en cas de renouvellement intégral du conseil municipal

4.

La composition de la commission varie selon le nombre d'habitants de la commune. Si > à 1.000 habitants et si plusieurs listes présentes, il faut 5 conseillers municipaux : 3 de la liste majoritaire et 2 de la liste minoritaire aux élections municipales (le maire et les adjoints ne peuvent pas faire partie de cette commission)

Titulaires de la liste majoritaire :

- Bruno RIBIERE
- Emmanuel BUC
- Sophie BOUVIER

Suppléants de la liste majoritaire :

- Pierre FARGES
- Audrey BOUARD
- Nathalie RONGEN

Titulaires de la liste minoritaire :

- Roland BONJEAN
- Séverine RENAULT
-

Suppléants de la liste minoritaire :

- Yves BERTHON
- Anne-Marie GOURDON

Point 11 : Proposition d'organisation suite à la fermeture du dépôt de pain au bourg de Chanonat

Un distributeur de pain va être installé devant le dépôt de pain de Chanonat. Ceux installés à Varennes et à Jussat ne fonctionnent pas autant que ce qui était espéré (- de 30 baguettes par jour)

Point 12 : dates des réunions des commissions municipales : communication, finance, chemins, écoles

Doodle à suivre pour fixer les dates.

Point 13 : Questions diverses

PUP du chemin des 13 boules : un propriétaire a payé 40.000 euros mais les autres n'ont pas encore signé le PUP. Le texte du PUP sera prochainement transmis aux propriétaires concernés pour signature. Les travaux prévus ne pourront être réalisés qu'à la fin des constructions de la zone Aug 3, actuellement bloquée.

21h45 : fin de séance